

## La pierre de taille des Charentes et les colonies françaises

FREDERICK JOHN THORPE

La plupart des visiteurs à la Rochelle apprennent tout de suite que la rue de l'Escale de cette jolie ville est pavée de pierres importées du Canada, comme lest, pendant les plus belles années du commerce entre la métropole et la Nouvelle-France. Or, on a fait de ce pavé un symbole du rapport historique entre la Rochelle, d'une part, et Québec et Louisbourg, de l'autre. Ce qui est moins connu est l'importance d'envois en sens inverse, notamment l'utilisation de la pierre de taille des Charentes dans les ouvrages d'architecture coloniale. On expédiait cette pierre à certaines colonies et, de temps en temps, on l'expédiait à titre de lest pour faire des économies.

Il s'agit de certaines colonies seulement. En effet, le Canada, par exemple, produit déjà en 1650 toute la pierre de taille dont il a besoin, bien que la qualité de celle-ci varie d'une carrière à l'autre<sup>1</sup>.

Pendant le siècle suivant, une époque de construction en maçonnerie très chargée dans les colonies, on utilise autant que possible les pierres de pays. La plupart sont des moellons que l'on a ramassés ou creusés tout près du chantier. Aux endroits où l'on a besoin de pierre taillée, même pour les ouvrages fins tels qu'encoignures, façades, voûtes, fenêtres, portes de bâtiments et de villes, et ainsi de suite, on se sert de la pierre de la colonie. On l'extrait dans les carrières locales; des tailleurs de pierre français, établis comme colons, la taillent aux dimensions requises. Ces artisans, qui apprennent assez rapidement la qualité des variétés de pierre de taille canadienne, savent appliquer leurs connaissances au façonnage du produit canadien, et c'est un talent qu'ils légueront à leurs disciples et à leurs descendants. On parlera tout à l'heure de la pierre de taille de l'Île royale. Aux îles du Vent, on emploie partout un bon calcaire coralligène, mais il faut remplacer fréquemment les artisans, qui ont de la peine à supporter le climat antillais<sup>2</sup>.

Par contre, les pierres de la péninsule d'Avalon, à Terre-Neuve, de Saint-Domingue, aux îles Sous-le-Vent, et probablement de Cayenne, sur la côte sud de la mer des Antilles, s'avèrent impossibles à tailler et on trouve le grès de l'île du Cap-Breton impropre aux ouvrages les plus fins. Des essais vers 1700 à Plaisance révélèrent une pierre locale trop dure à tailler, tandis que ceux qu'on effectuera vingt

ans plus tard à Saint-Domingue feront voir une pierre qui s'effrite en « une masse de farine » au premier coup de marteau<sup>3</sup>. Le grès de l'île du Cap-Breton, devenue l'Île royale, que l'on extrait près de l'Indienne (aujourd'hui Lignan), s'avère convenable pour la coupe en blocs mais trop friable pour la taille ou la sculpture. C'est le cas en 1729; rien ne changera jusqu'après l'occupation britannique de 1745 à 1749. Vers 1752, on découvre sur l'île des pierres locales qui se montrent bonnes, mais les travaux de reconstruction traînent jusqu'au siège de 1758<sup>4</sup> et il est douteux qu'on ait employé ces pierres, étant donné le peu de temps qui reste pour faire l'essentiel. Voilà, en fin de compte, les facteurs qui influent sur l'importation de la pierre française aux trois îles, ainsi qu'à Port-Royal en Acadie.

Il n'est guère surprenant qu'on prenne cette pierre des Charentes, où une ressource de haute qualité est à la portée de l'arsenal de Rochefort, premier port de ravitaillement des colonies d'Amérique. Voici ce que Jacques Pinard a à dire de cette qualité dans *Les industries du Poitou et des Charentes* :

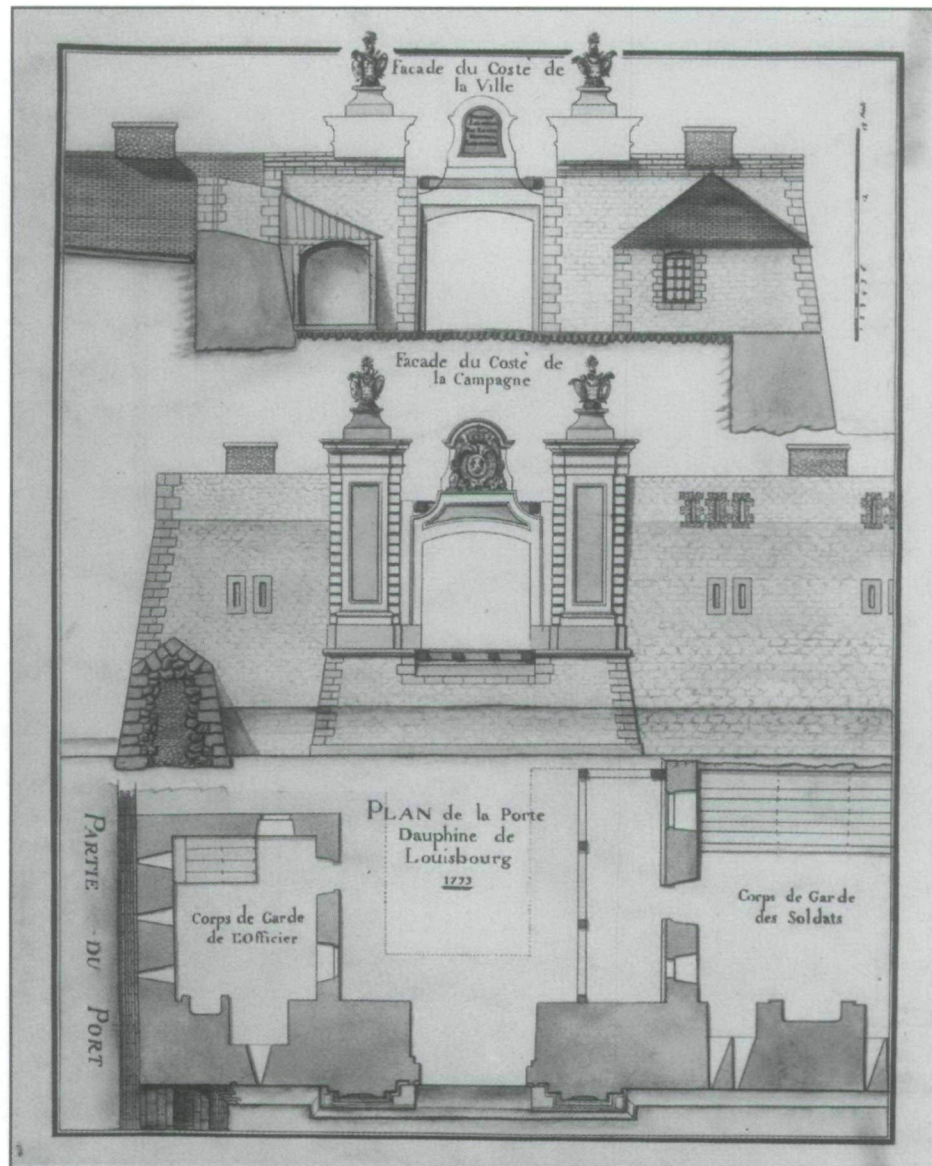
*La région (du Poitou et des Charentes) est particulièrement favorisée... par la variété des affleurements<sup>5</sup> qui composent son soubassement<sup>6</sup> et qui peuvent permettre d'obtenir des pierres de taille... Ce sont les régions jurassiques et crétacées<sup>7</sup>... qui donnent les plus belles pierres de taille grâce à leur résistance et leur grain particulièrement fin dans certains bancs<sup>8</sup>...*

Avant 1200, les entrepreneurs, les maçons et les tailleurs de pierre qui employaient ce calcaire superbe ont créé en Poitou-Charentes une architecture militaire et ecclésiastique de premier ordre. Grâce à ses églises, la région est reconnue comme le joyau de l'art roman en France<sup>9</sup>. Le même calcaire est employé dans la construction de châteaux et de manoirs, et même les cultivateurs médiévaux, qui construisaient leurs maisons pendant l'hiver en utilisant des pierres ramassées ici et là, achetaient aux artisans quelques grosses pierres de parement, s'ils pouvaient les payer<sup>10</sup>.

Avant la fondation de Rochefort, des maçons et des tailleurs de pierre français établissent à Québec des dynasties d'artisans qui persisteront jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. Bien

Fig. 1

Fragment de sculpture de pierre de taille charentaise, présentant une volute et une fleur de lys des armes royales. Exécuté en France, il se trouvait au-dessus de la Porte Dauphine à Louisbourg. Il a été récupéré lors d'une fouille archéologique dans les années 1960. (Coll. Parcs Canada)



que quelques-uns des premiers artisans à Québec soient charentais, tel Jean Moreau de Segonzac, fondateur des dynasties Jarnac et Vallière<sup>11</sup>, il n'est pas établi que la pierre française utilisée à Québec au début de la colonisation soit également charentaise. Le collège des jésuites, par exemple, contient de la pierre de Caen, en Normandie, autre source importante. La découverte d'une bonne pierre de taille près de Québec et la fondation de Rochefort, pendant le troisième quart du dix-septième siècle, s'associent pour destiner principalement la pierre de taille des Charentes à l'Acadie et à la partie française de Terre-Neuve. Pendant la construction des bâtiments, des fortifications et des installations

portuaires de Rochefort, ce sont les carrières célèbres de Crazannes et de Saint-Savinien (Charente-Maritime)<sup>12</sup> qui fournissent la pierre de taille<sup>13</sup>, mais les administrateurs sont prêts à payer davantage pour se procurer le produit de Saint-Même (Charente)<sup>14</sup>, bien que cet endroit se trouve à vingt lieues (environ 80 kilomètres) de l'arsenal. On les comprend : Saint-Même est renommé pour son éminence parmi les carrières qui fournissaient la pierre de taille des églises romanes des Charentes<sup>15</sup>. Or les bâtisseurs de Rochefort prennent connaissance de l'expérience canadienne et, une fois l'arsenal terminé, ils recommandent aux colonies qui ont besoin de la pierre française les endroits où elles doivent la chercher.

C'est l'intendant de la marine à Rochefort qui a la responsabilité de l'adjudication de la fourniture de pierre de taille destinée aux colonies d'Amérique. Les deux détenteurs de ce poste pendant le demi-siècle de 1688 à 1738, Michel Bégon de la Picardière et le beau-frère de son fils, qui lui succède en 1710, François de Beauharnais de la Chaussaye, baron de Beauville, détiennent aussi le poste d'intendant de la généralité de la Rochelle. Or, ces adjudications de fournitures se font rarement devant notaire, étant donné que seules les signatures du fournisseur et de l'intendant, attestées par le contrôleur de la marine, sont admissibles par la loi. Il est d'ailleurs ordonné que le contrôleur garde dans un registre (dont aucun n'aurait survécu) une mention de chacune de ces transactions. Un quatrième personnage doit entrer en scène avant le chargement des pierres à bord des vaisseaux destinés aux colonies : celui qui examine les pierres, c'est-à-dire l'ingénieur en chef de la colonie, s'il visite Rochefort, ou à défaut l'ingénieur en chef de Rochefort<sup>16</sup>.

La première colonie à nous intéresser, c'est Plaisance, capitale de la partie française de Terre-Neuve antérieurement à la cession de cette colonie à la Grande-Bretagne en 1713. Avant le déclenchement de la Guerre de la Succession d'Espagne, il est décidé que la pierre des Charentes sera employée dans les fortifications du port. En 1700, les administrateurs de la colonie lancent un appel urgent à la cour pour obtenir 300 toises (à peu près 600 mètres) de pierre taillée aux dimensions du cordon<sup>17</sup>, parce que la pierre de Terre-Neuve est trop dure, que la pierre taillée prend moins d'espace à bord des navires que la pierre brute et qu'il y a dans la colonie une pénurie de bons tailleurs de pierre. On fournit en 1701 un tiers de la commande. En 1702, la métropole envoie de la pierre de taille pour les encoignures, mais il faudra à l'avenir que la colonie lui indique les dimensions précises de ce dont elle a besoin pour que la cour puisse continuer à fournir de la pierre toute taillée<sup>18</sup>. Vers 1703, la cour commence à insister moins sur le genre de pierre à envoyer aux colonies que sur le mode d'expédition. Elle enjoint les intendants de Brest, de Bayonne, de Granville et du Croisic d'obliger les terre-neuviens à porter comme lest des quantités de pierre *de parement*<sup>19</sup>. On fait exception du fort de Port-Royal en Acadie : on donne ordre à l'intendant Bégon de fournir de la pierre de taille pour les portes; c'est de la *charente*, expédiée à bord des vaisseaux du roi<sup>20</sup>.

La guerre sévit et le ravitaillement de Plaisance devient de plus en plus difficile. En 1708, après cinq ans de silence, la cour se décide à répondre aux exigences de la construction. Outre une certaine pierre basque, qui n'est destinée à aucun usage particulier et que les morutiers de ce pays doivent apporter, on ordonne à l'intendant Bégon d'envoyer de la *charente* pour la porte d'un des forts<sup>21</sup>. Mais les fortifications de Plaisance ne sont pas terminées avant la cession de la colonie. Le port est bloqué par les Anglais, des vaisseaux français sont pris ou coulés et assez peu de cette pierre arrive à sa destination.

Dans quelques années, on trouvera aux colonies de nouvelles occasions d'employer la pierre des Charentes. Le Conseil, qui remplace le ministre de la Marine sous la Régence de Philippe d'Orléans et dont un des membres est le directeur général des fortifications du Royaume, envoie du Verger de Verville à l'Île royale en 1716 et Frézier à Saint-Domingue en 1719. Ces deux ingénieurs du roi recommandent des projets de construction qui occasionnent l'utilisation de pierres taillées. À l'Île royale, ce sont les entrepreneurs de fortifications qui sont responsables de la fourniture de la pierre locale, tandis que le roi assume les frais de transport d'un port à l'autre<sup>22</sup>. Ayant cependant appris les limites du grès local en architecture, la cour ordonne



**Fig. 2**  
Fragment de sculpture de pierre de taille charentaise, présentant une partie de casque romain et appartenant à un épi de faite. Exécuté en France, il se trouvait au-dessus de la Porte Dauphine à Louisbourg. (Coll. Parcs Canada)

à l'intendant de Rochefort de se procurer de la *charente*, tout en recouvrant de l'entrepreneur la dépense du produit et en assumant de la part du roi les frais du transport Rochefort-Louisbourg.

On décide presque immédiatement d'utiliser la pierre des Charentes pour les forts de Saint-Domingue parce qu'il n'y a pas de substitut local, et c'est la pierre de Saint-Même qui est choisie<sup>23</sup>. Les frais de fourniture seront à la charge du compte des fortifications de la colonie. Par suite d'une demande soumise par Frézier au mois d'août 1721, relativement à la construction de deux *guérites*<sup>24</sup>, d'une batterie projetée à Picolet, au Cap-Français, et d'une batterie au Petit-Goave<sup>25</sup>, Beauharnais adjuge en mars 1722 la fourniture d'à peu près 1400 pieds cubes de pierre de taille de Saint-Même. L'expédition à la colonie est retardée par le remplacement de quelques pierres rejetées par l'ingénieur en raison de leurs mauvaises proportions<sup>26</sup>.

Au cours des années qui suivent, les carriers de Saint-Même et de Saint-Savinien sont très occupés à satisfaire les demandes de l'Île royale et de Saint-Domingue. Bien entendu, cela prend du temps. Les pierres sont envoyées pour lest, soit dans une flûte du roi, soit dans un vaisseau marchand. Frézier demande de nouvelles fournitures de Saint-Même en 1724 et en reçoit quelques 600 pieds cubes par an en 1725 et 1726<sup>27</sup>. À Louisbourg, Étienne Verrier, successeur de du Verger de Verville, reçoit une expédition de pierres qui sont aux deux tiers de Saint-Savinien et au tiers de Saint-Même. « Je ne vous marque point les dimensions de ces pierres », écrit le ministre à l'intendant Beauharnais. « Il convient de les envoyer telles qu'on les tire des carrières de St-Même et de St-Savinien parce que M. Verrier les fera distribuer sur les lieux suivant l'emploi qu'il conviendra d'en faire pour cette année... »<sup>28</sup>. En 1727, Beauharnais est enjoint de fournir jusqu'à 2000 pieds cubes de pierre de taille, mais il ne peut en envoyer que 1050, faute d'espace à bord des vaisseaux qui sont armés pour Louisbourg. L'année suivante, il peut en expédier 900 pieds cubes, qui sont affectés aux pieds-droits des portes et des fenêtres du grand corps de casernes et de l'hôpital<sup>29</sup>.

De 1730 à 1736, on s'occupe surtout de Saint-Domingue. À Louisbourg, le besoin d'ardoise pour les toits de grands bâtiments est plus pressant que celui de pierre de taille<sup>30</sup>. À Saint-Domingue, ce sont plusieurs batteries et le Fort Dauphin qui exigent de grandes quantités de pierre de taille : 1046 pieds cubes

en 449 pierres arrivent, par exemple, en juin 1732<sup>31</sup>. Jusqu'à l'achèvement de ces ouvrages, le ministre ne cesse d'insister sur l'urgente nécessité de fournir tout ce dont la colonie a besoin<sup>32</sup>. Il approuve d'ailleurs que l'ingénieur ait fait sculpter les armes du roi sur la porte du Fort Dauphin et sur celle de la redoute, et il va envoyer « incessamment » l'inscription qu'il faudra mettre à la porte du fort. Mais il ajoute modestement que l'ingénieur aurait pu se dispenser de placer les armes du ministre « au mur du cavalier de Maurepas et à la batterie qui fait face au passage d'entrée de la baie »<sup>33</sup>. Enfin, étant informé que les deux redoutes du Fort Dauphin sont achevées, le ministre ordonne aux administrateurs de Saint-Domingue de ne pas entreprendre de nouveaux ouvrages. L'entrée du port se trouvera « parfaitement fermée », dit-il, et quant au fort à moitié exécuté, « cela suffit à présent ». « Il ne doit être question... que de mettre les plateformes des batteries en état » et, à cette fin, le ministre va « prendre des arrangements pour l'envoi de la pierre de taille... » nécessaire<sup>34</sup>. À la cour de Versailles, c'est Louisbourg qui est redevenue la préoccupation coloniale, notamment cette « nouvelle enceinte qui fermera complètement la ville ».

Dans la construction des fortifications coloniales, l'emploi de « la pierre de taille venant de France », exceptionnel en 1719, est maintenant reconnu comme normal. Le marché conclu en 1737 avec Bernard Muiron, entrepreneur des fortifications de l'Île royale, stipule que

*Cette pierre sera proprement taillée et pesée, et les ouvrages (où elle sera utilisée) se conformeront pour les contours aux profils... qui seront fournis par l'ingénieur. Elle sera mesurée et payée au pied carré et Sa Majesté sera chargée du transport seulement*<sup>35</sup>.

La nouvelle enceinte de Louisbourg en a besoin, et en grandes quantités, et de nouveau le ministère fait de son mieux pour lui en fournir<sup>36</sup>. Cette enceinte comprendra aussi de nouvelles portes, comme celles qui seront érigées à la gloire du comte de Maurepas lui-même.

Malgré la priorité donnée aux ouvrages de Nouvelle-France et des îles antillaises, une autre colonie entre brièvement en scène en 1741 et 1742. C'est Cayenne, où la construction et la réparation de fortifications se fait, mais à une échelle plus modeste qu'ailleurs. Cette colonie demande des pierres de taille de Beaugeay, endroit qui est situé à quelque 11 kilomètres au

sud de Rochefort. Le ministre insiste pour que le commissaire Deslandes, à Rochefort, trouve une manière de satisfaire aussitôt que possible la demande de la colonie, malgré un contretemps survenu dans les négociations entre celui-ci et un fournisseur. En janvier 1742, Deslandes passe un marché avec un monsieur Grabeuil pour la fourniture d'une partie de ces pierres, stipulant que cette fourniture se fera au mois d'octobre. Le ministre désire « la comprendre dans l'envoi qui en doit être fait par le premier vaisseau... et qu'elle y soit placée de façon que le déchargement puisse s'en faire aussi commodément qu'il sera possible ». Étant donné que les vaisseaux font rarement et brièvement escale à Cayenne, le ministre ne veut pas donner au capitaine du vaisseau un prétexte pour ne pas y décharger cette cargaison si importante pour la colonie<sup>37</sup>.

J'ignore la raison pour laquelle l'ingénieur de Cayenne a demandé la pierre de Beaugeay; c'est la seule mention de ces carrières que j'aie trouvée dans les documents coloniaux. Il n'y a pas de doute que les carrières préférées par la plupart des ingénieurs et entrepreneurs coloniaux étaient celles de Saint-Même et de Saint-Savinien et que, entre ces deux, c'était Saint-Même qui l'emportait. Les carrières de Saint-Savinien avaient encore un grand potentiel car, au cours du siècle suivant, quelque 300 ouvriers en ont extrait entre 200 000 et 300 000 mètres carrés de pierre de taille. Mais Pinard a écrit il y a 24 ans que, dans toute la région,

*de multiples petites carrières ont été ouvertes autrefois... et sont aujourd'hui abandonnées. Leurs galeries ouvrent leurs grands yeux sur les versants de vallée et restent désolément vides comme à Saint-Savinien*<sup>38</sup>.

Il est vrai que cette « désolation » s'exploite maintenant à des fins touristiques mais, à Saint-Même, de nos jours encore, on exploite les carrières. Cette exploitation alimente d'ailleurs sur place une vigoureuse industrie de taille de pierre qui dessert, au milieu d'un monde de béton et d'acier, des réalisations architecturales spécialisées telles que la restauration de monuments historiques et la construction de résidences de luxe.

Puisque nous n'avons pas trouvé de marchés notariés entre l'intendant de la marine à Rochefort et les fournisseurs de pierre de taille, il faudra trouver d'autres moyens d'établir l'identité de ceux-ci. Je suis de l'avis que nous pourrions dresser une liste plus ou moins exhaustive de carriers et d'intermédiaires en



**Fig. 3**  
Plan de la Porte  
Dauphine de Louisbourg,  
1733. (Archives  
nationales du Canada,  
C15668)

examinant dans les actes des notaires de Saint-Savinien et de Saint-Même toutes les transactions *entre particuliers* qui concernent des carrières de pierre de taille. Il va de soi qu'un certain nombre de ces personnes ont pu avoir affaire, directement ou indirectement, aux représentants du roi. Le directeur des archives de la Charente, madame Francine Ducluzeau, m'ayant signalé le nom d'une famille de notaires à Saint-Même, ma collègue Pauline Arseneault a fait des sondages dans ses archives, ainsi que dans celles de notaires de Saint-Savinien et ailleurs en Charente-Maritime. Les quelques actes notariés que nous avons vus nous suggèrent que, faute de capitaux, des tenanciers de petits terrains louaient souvent à d'autres le droit d'exploiter leurs carrières. Quelques-uns des fournisseurs que nous cherchons seraient, par conséquent, des carriers-locataires ou même des marchands qui ne faisaient qu'acheter pour revendre. Il ne serait pas surprenant que la recherche de ces fournisseurs révèle un réseau d'intérêts s'entrelaçant autour de l'exploitation des carrières.

Louisbourg est la seule parmi les villes coloniales où des recherches archéologiques ont permis de découvrir des vestiges de la pierre de taille charentaise. On a notamment pu identifier des sculptures qui couronnaient la Porte Dauphine<sup>39</sup>. Mais, étant donné les quantités de cette pierre qui ont été utilisées dans plusieurs parties de la ville entre 1725 et 1745, on en a

trouvé très peu de vestiges. Cela peut s'expliquer. La démolition des fortifications par des ingénieurs britanniques est connue. Mettons de côté des traditions locales plus ou moins croyables, comme le pillage de ruines pour fonder des maisons, ou bien des légendes non appuyées de preuves, comme le déplacement de matériaux à Halifax pour fonder de nouveaux édifices publics. Plusieurs travaux d'amateurs pendant la première moitié du vingtième siècle avaient pour but de raffermir certaines ruines, mais ils ont compromis sérieusement le registre archéologique. Quoi qu'il en soit, à partir de 1960 (exception faite des travaux de sauvetage, c'est-à-dire la prévention de l'érosion des ruines par la mer), des fouilles archéologiques n'ont été autorisées qu'aux endroits où des bâtiments étaient destinés à être reconstitués, c'est-à-dire dans le quartier du Bastion du Roi et de la Porte Dauphine et dans les quartiers voisins. Le grand corps de casernes, avec son pavillon du gouverneur et son horloge, y est compris, mais l'hôpital, avec son clocher, les portes de la Reine, de Frédéric et de

Maurepas, et bien d'autres bâtiments, ne le sont pas. Les vestiges trouvés ont cependant eu une application pratique. On a pu assurer un dessin de reconstitution de la Porte Dauphine plus fidèle que ce qui aurait été possible par l'inspiration des seuls plans.

Bien des recherches restent à faire : l'extension des études de documents coloniaux jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, des études approfondies de documents notariaux pertinents et plus de recherches archéologiques, pour compléter et confirmer l'évidence documentaire. En attendant, il est à souhaiter que l'Histoire reconnaisse la contribution des carrières de pierre de taille des Charentes à l'architecture française d'outre-mer, en faisant ériger à Saint-Même-les-Carières un petit monument dédié à toutes les carrières de la région. On pourrait suggérer, eu égard aux inquiétudes financières actuelles de tous les gouvernements, que les secteurs public et privé de plusieurs pays s'associent à cette fin assez modeste et qu'on établisse un concours international pour la conception de l'œuvre.

#### NOTES

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements sincères à madame Pauline Arseneault, qui a généreusement donné de son temps à dépouiller les archives des notaires de Rochefort et de Saint-Savinien, aux Archives de la Charente-Maritime à la Rochelle, et celles des notaires de Saint-Même, aux Archives de la Charente à Angoulême. Je voudrais aussi remercier mon ami et collègue de 35 ans, A. J. H. « Jack » Richardson, de m'avoir permis d'utiliser ses travaux publiés et inédits sur l'œuvre à Québec avant 1650 des maçons et tailleurs de pierre des Charentes et d'autres parties de la France. Sans l'aide de ces deux chercheurs, la qualité de cette communication serait bien moindre; mais il va sans dire que je suis entièrement responsable de l'application des résultats de leurs recherches à cette étude.

1. A. J. H. Richardson, *Quebec City : Architects, Artisans and Builders* (Ottawa, National Museum of Man et Parks Canada, 1984), Mercury Series n° 37, p. 23. André Charbonneau, Yvon Desloges et Marc Lafrance, *Québec, ville fortifiée du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* (Québec, Éditions du Pélican et Parcs Canada, 1982), p. 224-228.
2. F. J. Thorpe, « In Defence of Sugar: The Logistics of Fortifying the French Antilles Under the Regency, 1715-1723 », dans James Pritchard, éd., *Proceedings of the Nineteenth Meeting of the French Colonial Historical Society* (Cleveland, French Colonial Historical Society, 1994), p. 81.
3. Thorpe, *op. cit.*, p. 82.
4. AN, Colonies/B/95/f. 272-275v : Ministre de la Marine à Franquet, 15 mars 1752; C11A/126, pièce 36 : Franquet au ministre, 25 mai 1752; C11B/32, f. 66-71 : comte de Raymond au ministre, 19 novembre 1752.
5. Fait d'apparaître à la surface du sol (en anglais, *outcroppings*).
6. Socle sur lequel reposent les couches qui le recouvrent (en anglais, *substructure*).
7. Le jurassique est la partie centrale de l'ère secondaire, tandis que le crétacé est la période à la fin de cette ère.
8. Jacques Pinard, *Les industries du Poitou et des Charentes* (Poitiers, SFIL et Imprimerie M. Texier, 1972), p. 260.
9. Richardson, *op. cit.*, p. 32.
10. Suzanne Jean, *Poitou, pays charentais* (Paris, Berger-Levrault, 1981), collection L'architecture rurale française, p. 31.
11. Richardson, *loc. cit.*
12. Les deux endroits se trouvent sur la Charente, Crazannes à une quinzaine de kilomètres au nord de Saintes, Saint-Savinien à dix-neuf. « Les carrières de pierre de Crazannes ont servi à l'édification de la plupart des monuments de Saintes à l'époque classique. La pierre de Saint-Savinien a servi à la construction des églises d'Anvers et de Gand, en partie à celle de la cathédrale de Cologne, ainsi qu'à celle des quais de Londres » (*Guide Bleu, Poitou-Charentes*, Paris, Hachette, 1995, p. 530-531). Taillebourg, entre Saintes et Crazannes, envoyait lui aussi sa pierre de taille, au port de Bordeaux. À la fin du dix-septième siècle, « il arrivait à Bordeaux... d'importants chargements... de pierres de taille...

- surtout des pays de la Charente : les pierres de taille calcaires de Taillebourg étaient particulièrement appréciées : Rochefort en expédiait 2 320 pieds cubes, Tonnav-Charente, 2 065 pieds cubes, plus 684 pierres, Saint-Savinien, 200 pieds cubes » (Christian Huetz de Lempis, *La géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, La Haye, Mouton, 1975, p. 437).
13. René Mémain, *La marine de Guerre sous Louis XIV, le matériel : Rochefort, arsenal modèle de Colbert*. (Paris, Hachette, 1937), p. 98.
  14. Selon Mémain (*op. cit.*, p. 98), la distance au-delà de Cognac est de 5 lieues (20 km), vraisemblablement par la Charente. Par une route moderne, on dirait plutôt 16,5 km.
  15. Richardson, *op. cit.*, p. 37.
  16. René Mémain, *op. cit.*, p. 302-303.
  17. AN, Colonies C11C/3, f. 39-42 : Monic (Plaisance) à Pontchartrain, 30 septembre 1700. Le cordon : une pierre plate posée entre le parapet et l'escarpe, et munie d'une saillie dont l'intention au Moyen Âge avait été d'aider aux défenseurs à rejeter dans le fossé les échelles des assiégeants. Devenu plutôt symbolique, il était néanmoins absolument essentiel, comme point de référence, au dessin de la fortification moderne. L'escarpe du flanc droit du bastion est construite jusqu'au niveau du cordon.
  18. AN, Colonies B/23, f. 165 : Pontchartrain à Monic, 22 mai 1702.
  19. AN, Marine B2/167, f. 386 : à Hocquart (Brest), 14 fév. 1703; f. 423 : à Argoud (Bayonne), 21 février 1703; f. 586 : à Argoud, 14 mars 1703.
  20. AN, Colonies B/23, f. 263 : à Bégon, 20 juin 1703.
  21. AN, Colonies B/29, f. 426v-427; à Laudreau, 25 janvier 1708; f. 431-431v : à Costebelle, 8 février 1708; f. 438v : à Laudreau, 22 février 1708; f. 442 : à Bégon, 18 avril 1708.
  22. AN, Colonies C11B/4, f. 278-282 : marché passé entre le Conseil de la Marine et Michel-Philippe Isabeau, le 7 mars 1719.
  23. Thorpe, *op.cit.*, p. 82.
  24. *Le Petit Robert* (1972) : « abri où une sentinelle se met à couvert ». Les militaires modernes préfèrent le mot *échauguette* : « guérite en pierre, placée en encorbellement aux angles des châteaux forts, des bastions, pour en surveiller les abords ».
  25. AN, Colonies C9B/7, Frézier au Conseil, 23 août 1721.
  26. AN, Colonies B/45, f. 684 : à Frézier, 17 avril 1722; F2C/3, f. 114-116 : délibération du Conseil de la Marine du 3 mars 1722 sur une lettre de Beauharnais du 21 février; f. 147-151v : Conseil, 24 mars 1722, lettre du 12 mars; f. 300-301 : Conseil, 11 juin 1722, lettre du 2 juin.
  27. AN, Colonies B/46, f. 595 : à Beauharnais, 17 avril 1724; B/49, f. 164v : Maurepas à Beauharnais, 26 février 1726; B/49, f. 552v : Maurepas à Rochalar et Duclos, 10 septembre 1726. AM/R/1E107, f. 629 : Maurepas à Beauharnais, 28 mai 1726.
  28. AM Rochefort 1E105, f. 151 : pièce jointe à la lettre de Maurepas à Beauharnais, 13 février 1725; f. 161 : Maurepas à Beauharnais, 13 février 1725.
  29. AM Rochefort 1E109, f. 143 : Maurepas à Beauharnais, 28 janvier 1727. AN, Colonies B/50, f. 570-572 : Maurepas à Saint-Ovide et Mésy, 10 juin 1727; C11B/9, f. 141-147v : Verrier au ministre, 17 novembre 1727; C11B/10, f. 41-54v : Saint-Ovide et Mésy au ministre, 3 novembre 1728; f. 131-140 : Verrier au ministre, 13 novembre 1728.
  30. AN, Colonies B/53, f. 588v-590v : Maurepas à Saint-Ovide et Mésy, 22 mai 1729.
  31. AN, Colonies B/54, f. 566v : Maurepas à Rochalar et Saint-Aubin, 28 novembre 1730; B/55, f. 389 : Maurepas à Chatenoie, 26 juin 1731; f. 391 : Maurepas à Le Gentil, 26 juin 1731. Moreau de Saint-Méry, *Description... de la partie française de l'île Saint-Domingue* (Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1984, éd. 1958), p. 130.
  32. AN, Colonies B/59, f. 315v : Maurepas à Fayet et Duclos, 6 janvier 1733; B/64, f. 368v-369 : Maurepas à Fayet, 17 février 1736.
  33. AN, Colonies B/65, f. 372-373, Maurepas à La Lance, [25] juin 1737.
  34. AN, Colonies B/68, f. 235-236, Maurepas à Larnage et Maiffart, 28 novembre 1739.
  35. AN, Colonies C11B/19, f. 179v-180 : marché avec Muiron, 10 mai 1737.
  36. AN, Colonies B/70, f. 408-409 : Maurepas à Verrier, 13 mai 1740.
  37. AN, Colonies B/73, f. 335 : à Deslandes (Rochefort), 30 décembre 1741; B/75, f. 257v : à Deslandes, 28 janvier 1742; f. 361 : à Ricouart, 22 octobre 1742.
  38. Jacques Pinard, *op. cit.*, p. 260.
  39. Comparaison entre des plans et des photographies de morceaux trouvés, tels que les détails de la sculpture au-dessus de la Porte Dauphine dans un plan de 1733 (AN, Colonies C11A/126) et dans quelques prises de 1969 et 1970 de vestiges des mêmes détails.